

La Messagerie d'Ézanville


n° 48 / avril 2025



Le fleurissement de printemps s'invite dans votre cadre de vie !

Projet de territoire Plaine Vallée | Partenariat CCAS-Plaine de vie | Démarches d'urbanisme | Travaux | Nouveaux commerçants



 Monsieur le Maire est venu féliciter les agents de la Police Municipale, qui, en partenariat avec la Gendarmerie d'Ecouen, ont permis la saisie de 135 cartons de cigarettes de contrebande et de 130 cartons de vêtements contrefaits le 13 mars dernier, à Ezanville.

Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,

Depuis plusieurs semaines, j'ai des retours de la part de représentants de parents d'élèves, ainsi que

directement des parents concernant la majoration appliquée sur les factures des services proposés par la Ville pour nos plus jeunes. Je souhaite rappeler que lors du conseil municipal du 27 juin 2024, un nouveau règlement intérieur concernant tous les services proposés par la MDE a été soumis à délibération et voté à la majorité.

Actuellement, la Ville propose

des accueils de loisirs périscolaires le matin et le soir, un accueil de loisirs les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires, sans oublier la restauration scolaire quotidienne.

Ces services nécessitent une gestion rigoureuse du nombre d'enfants que nous pouvons accueillir dans les différents locaux de la Ville, mais aussi le nombre d'agents nécessaires pour les encadrer. Ces règles sont strictes et doivent être

validées par le Service Départemental Jeunesse et Sport (SDJES).

Le règlement intérieur a été envoyé à tous les parents lors de la rentrée scolaire, et toutes les modalités y figurent clairement. Je tiens à rappeler quelques points essentiels :

« *Les familles devront impérativement respecter les délais de réservation et d'annulation précisés dans ce règlement... »*


« *Toute réservation non annulée et non justifiée, ainsi que tout accueil sans inscription et/ou sans inscription préalable entraîneront une facturation majorée de 5 € en sus du quotient et ce par jour »*

Vous comprendrez qu'il est difficile, voire impossible, de gérer les encadrants sans une rigueur de la part des parents en ce qui concerne les inscriptions et les annulations dans des délais raisonnables, d'où la nécessité d'instaurer cette majoration.

Bien que celle-ci ait été jugée nécessaire, et face au nombre de cas élevé, j'ai décidé de la supprimer pour toutes les absences non justifiées aux activités préalablement réservées, et de la réévaluer à 1 € pour les retards et ajouts d'une activité non réservée dans les délais impartis. J'ai proposé une nouvelle délibération lors du Conseil Municipal du 27 mars 2025, proposition qui a été adoptée.

Concernant les factures déjà envoyées, nous devons nous conformer au règlement en vigueur: aucun remboursement ne sera possible, je compte sur la compréhension de tous les parents.

Avec tout mon dévouement,

A portrait photograph of Éric Battaglia, a middle-aged man with short grey hair, wearing a dark suit jacket over a light-colored shirt. He is seated at a desk with a computer monitor visible in the background.

Éric BATTAGLIA

Le Maire vous reçoit - Sans rendez-vous à la Maison Citoyenne, 12 rue Paul Fort : mardi 15 et samedi 26 avril de 10h à 12h et sur rendez-vous, en mairie, au 01 39 35 44 85 ou secretariat.mairie@ezanville.fr



Le Maire vous reçoit - Sans rendez-vous à la Maison Citoyenne, 12 rue Paul Fort : mardi 15 et samedi 26 avril de 10h à 12h et sur rendez-vous, en mairie, au 01 39 35 44 85 ou secretariat.mairie@ezanville.fr

CAPV
////////



**Vous pouvez
consulter le projet
de territoire dans
son intégralité sur
aggllo-plainevallee.fr**

Plaine Vallée se dote d'un projet de territoire pour les habitants

Lors du conseil communautaire du 29 janvier, les élus ont adopté le projet de territoire 2025-2035 de Plaine Vallée, établissant ainsi une feuille de route stratégique pour la prochaine décennie.

Pourquoi élaborer un projet de territoire ?

Bien que l'agglomération dispose déjà de plusieurs **documents structurants**, tels que le Plan Local de l'Habitat Intercommunal, le Plan Climat Air Énergie et d'autres dispositifs comme le CRTE, le SISPD ou le SDZAE*, il lui manquait un cadre global fixant une ligne directrice claire pour ses ambitions territoriales.

L'élaboration de ce Projet de Territoire marque ainsi la volonté des élus de l'agglomération de franchir une nouvelle étape décisive dans la construction de l'agglomération.

Les élus de Plaine Vallée ont ainsi souhaité formaliser un projet de territoire afin de définir les orientations stratégiques de développement à l'horizon 2025-2035. Ce document structurant vise à instaurer une vision partagée du territoire avec les 18 villes, les acteurs locaux et les habitants. À la fois outil de diagnostic et plan d'action, il détaille les initiatives concrètes à mettre en œuvre

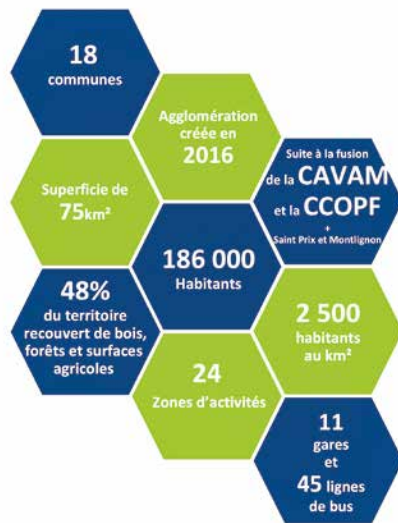
à court, moyen et long terme pour atteindre les objectifs fixés collectivement et orienter efficacement les politiques publiques.

Un projet défini autour de 3 orientations stratégiques et décliné en 15 fiches actions

Le diagnostic ainsi que les différentes phases de concertation qui ont rythmé l'élaboration du Projet de Territoire depuis son lancement en décembre 2023, ont fait émerger trois orientations stratégiques majeures qui en constituent l'armature.

- Préserver un cadre de vie d'exception par une agglomération verte et vertueuse
- Offrir aux habitants la possibilité de vivre et travailler autrement sur un territoire de proximité
- S'engager pour préserver un territoire de confiance qui se définit par le bien-être et la tranquillité de ses habitants.

Chacun des axes se décline en orientations et objectifs à atteindre avec comme ligne



directrice définie par les élus **« Rester le territoire de confiance qui caractérise l'agglomération, tout en assurant une meilleure adaptation au changement climatique. »**

Parallèlement à ces trois axes majeurs, le projet de territoire vise à favoriser l'élaboration de documents stratégiques et prospectifs, tels que le SCoT, le plan des mobilités ou encore le schéma directeur des énergies renouvelables, afin de renforcer la cohérence globale du territoire. Pendant toute sa durée de **mise en œuvre (2025-35)**, le projet de territoire fera l'objet d'évaluations périodiques.

SOLIDARITÉ

Florian Adad, chargé des adhérents, et Nicolas Bridot, font partie de l'équipe souriante de Plaine de vie qui vous accueille chaque jeudi.

ATELIERS BIEN-ÊTRE ALIMENTAIRE & CUISINE

Rejoignez-nous pour des ateliers enrichissants autour de l'alimentation et de la cuisine !

Ateliers Bien-Être Alimentaire

Venez découvrir comment mieux vous nourrir pour une vie plus saine.

- 30 avril 2025
- 28 mai 2025
- 2 juillet 2025
- 2 décembre 2025

Health is wealth



Ateliers Cuisine

Apprenez à cuisiner des plats savoureux et équilibrés.

- Mercredi 5 février 2025
- Mercredi 9 avril 2025
- Mercredi 7 mai 2025
- Mercredi 18 juin 2025
- Mercredi 8 octobre 2025



📍 **Lieu** : Chemin du Mesnil-Aubry, 95460, Ezanville
📞 **Inscription et renseignements** : 06 70 55 44 71

Plaine de Vie : une agriculture solidaire et bio pour tous !

Plaine de Vie est une association d'insertion socioprofessionnelle visant à aider les personnes en difficulté à retrouver un cadre de vie stable, tout en se formant aux métiers du maraîchage et des espaces verts.

Leur parcours au sein de l'association peut durer jusqu'à deux ans, durant lesquels les personnes salariées reçoivent une formation afin de pouvoir accéder à un emploi correspondant à leurs compétences et aspirations.

Plaine de vie dispose de terrains en pleins champs ou des serres où ils cultivent des légumes 100 % bio, ainsi que des vergers en conversion biologique. Cela permet de nourrir, avec de bons légumes bio et de saison, environ 220 familles par an, soit environ 1000 personnes à travers le Val-d'Oise.

Les paniers sont accessibles à tous ceux qui souhaitent soutenir l'économie locale et adopter une consommation responsable. Le principe est simple :

- Une cotisation annuelle de 45 €, qui contribue à aider l'association à porter ses activités en faveur de salariés en insertion
- Un panier de base hebdomadaire (1 à 2 personnes) à 48 € par mois ou un panier familial hebdomadaire (3 à 4 personnes) à 81,75 € par mois.

L'association collabore aussi avec le

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ézanville depuis 2017, pour permettre aux personnes suivies de bénéficier des paniers à un tarif solidaire. Leur panier sera au prix de seulement 3 € par semaine, leur offrant un coup de pouce précieux, grâce à un cofinancement du CCAS et du Réseau Cocagne.

Un partenariat sur l'opération nationale des "100 000 Paniers Solidaires"

Le Réseau Cocagne, auquel adhère Plaine de Vie, pilote, depuis 2010, un programme expérimental triennal intitulé "100 000 Paniers Solidaires". Suite au succès de cette initiative, l'opération est régulièrement reconduite.

La précarité économique impacte directement la qualité de l'alimentation des familles concernées, entraînant des carences nutritionnelles avec des répercussions sur leur santé. Afin de réduire ces inégalités, le programme "100 000 Paniers Solidaires" vise à rendre une alimentation bio, locale et solidaire, accessible à tous.

Ce programme permet aux familles à faibles revenus d'accéder à des paniers bio produits par les Jardins de Cocagne à un prix solidaire. De plus, des ateliers de cuisine ouverts à tous sont organisés dans les Jardins participants, dont Plaine de Vie, afin de promouvoir la solidarité par l'alimentation.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES DU PROGRAMME

Panier solidaire : paniers de légumes distribués à un tarif subventionné.

Accompagnement alimentaire : actions de sensibilisation facilitant l'accès à une alimentation équilibrée (achats responsables, consommation, production agricole, citoyenneté alimentaire, etc.).

Principes de mise en œuvre :

- Mixité sociale des adhérents-consommateurs.
- Unicité de l'offre.
- Accompagnement alimentaire.
- Participation des bénéficiaires.
- Implication des adhérents-consommateurs et des collectivités locales.



URBANISME

PENSEZ À LA DÉCLARATION PRÉALABLE !

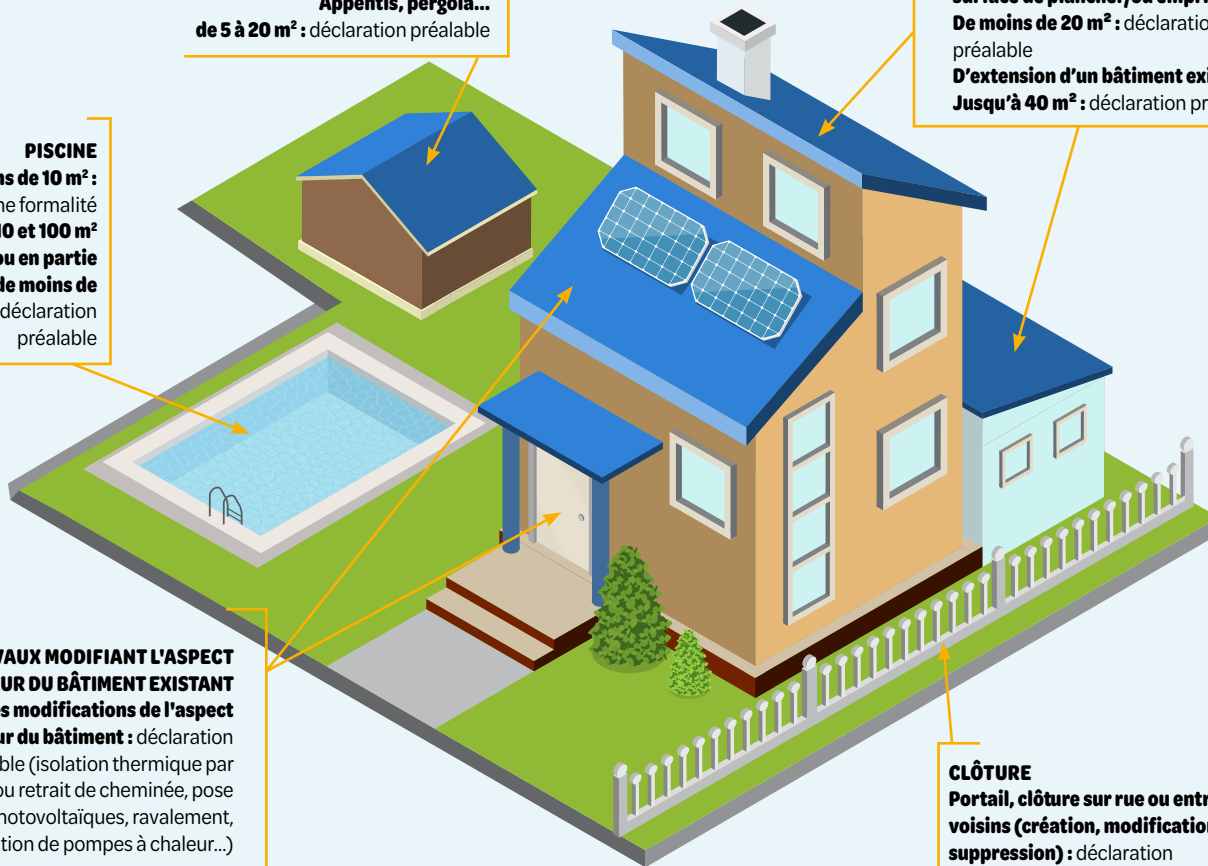
ABRI DE JARDIN
Appentis, pergola...
de 5 à 20 m² : déclaration préalable

PISCINE
Bassin de moins de 10 m² :
aucune formalité
Bassin entre 10 et 100 m²
non couvert ou en partie
couvert de moins de
1,80 m : déclaration
préalable

**TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT
EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT EXISTANT**
Toutes les modifications de l'aspect
extérieur du bâtiment : déclaration
préalable (isolation thermique par
l'extérieur, pose ou retrait de cheminée, pose
de panneaux photovoltaïques, ravalement,
installation de pompes à chaleur...)

TRAVAUX
De construction neuve créant une
surface de plancher/ou emprise :
De moins de 20 m² : déclaration
préalable
D'extension d'un bâtiment existant :
Jusqu'à 40 m² : déclaration préalable

CLÔTURE
Portail, clôture sur rue ou entre
voisins (création, modification,
suppression) : déclaration
préalable



Travaux : pensez aux autorisations d'urbanisme !

Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie de rénover la maison se fait sentir ! Avant de commencer, n'oubliez pas de demander les autorisations nécessaires auprès de la mairie. Une déclaration préalable est requise pour une grande variété de travaux. Renseignez-vous pour réaliser vos projets en toute sérénité !

COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER ?

À l'aide du lien **AD'AU** accessible sur www.service-public.fr, rubrique logement

QUELS FORMULAIRES UTILISER ?

Déclaration préalable : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646

Permis de démolir : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17669

COMMENT DÉPOSER SON DOSSIER ?

Dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'urbanisme, nous vous informons que vous pouvez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme à partir du lien suivant : <https://sve.sirap.fr/Ou> - par courrier à : Monsieur le Maire, Mairie d'Ézanville, service Urbanisme
Place Jules Rodet 95460 ÉZANVILLE
Ou - sur place : au service Urbanisme 5 rue de la Libération aux heures de permanence

L'AUTORISATION OBTENUE : UNE OBLIGATION D'AFFICHAGE ?

Une fois l'autorisation obtenue, celle-ci doit

être impérativement affichée sur le terrain par le bénéficiaire, sur un panneau visible et lisible depuis la voie publique et dont les dimensions doivent être supérieures à 80 cm.

POURQUOI DÉPOSER UNE DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX ? (cerfa 13408*07)

C'est un document officiel qui permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

La procédure de récolement pourra être

effectuée par la commune et une attestation vous sera délivrée à cet effet.



À NOTER

Le service Urbanisme vous accueille, 5 rue de la libération, pour l'ensemble de vos questions et démarches administratives aux permanences suivantes :

- Lundi de 12h à 19h (sauf vacances scolaires et juillet/août : de 13h30 à 17h30)
- Mercredi de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h

Vous pouvez nous joindre au : 01.39.91.00.13 ou urbanisme@ezanville.fr

Les agents du service sont à votre disposition : Madame Nadine ZUMBRUNN et Madame Karine ROBERT

TRAVAUX



Travaux et fleurissement de printemps !

Les beaux jours arrivent et les agents des services techniques redoublent d'efforts pour agrémenter votre cadre de vie.

EMBELLISSEMENT DES ENTRÉES DE VILLE

La Ville poursuit son embellissement des entrées de ville en réaménageant un des ronds-points de la RD370.

La pièce maîtresse de ce réaménagement est un palmier *Butia Capitata*. L'équipe des Espaces verts a également planté des agaves et des daysilirions, tout en préservant la couronne extérieure pour le fleurissement saisonnier.



CAMPAGNE DE REBOUCHAGE DES NIDS-DE-POULE

Afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers de la route, la Commune engage des travaux visant à réparer les détériorations de la chaussée causées par les intempéries et l'usure du temps.



**SERVICES
MUNICIPAUX**



Karine Robert, assistante administrative au service Urbanisme

Ce mois-ci, nous vous présentons un des agents du service urbanisme.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Karine Robert et j'ai 56 ans.

Quelle est votre formation et votre carrière ?

J'ai un CAP de sténodactylo et un BEP d'Agent de Secrétariat. Je suis rentrée dans la Fonction Publique Territoriale en 1989 en intégrant la mairie de Saint-Denis.

Depuis quand travaillez-vous à la mairie ?

Je travaille à la mairie d'Ézanville depuis octobre 2023.

Où travailliez-vous avant ?

J'ai travaillé dans diverses administrations en région parisienne et en province. En 1989, j'ai débuté ma carrière à la mairie de Saint-Denis. J'ai occupé un poste d'Agent d'accueil puis Agent du Cadastre à la Direction de l'Urbanisme. J'ai suivi des formations et me suis formée sur le terrain avec mes collègues instructeurs. L'année 2000, je me suis mise en disponibilité et je suis partie vivre à Saint-Malo. J'ai fait l'expérience de travailler dans la Fonction Publique d'État, à l'École Nationale de la Santé Publique à Rennes, pour finalement revenir à l'urbanisme de la mairie de Saint-Denis. Puis avec le transfert de compétences j'ai intégré la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. En 2015, j'ai à nouveau pris une disponibilité et je suis partie 7 ans dans la région bordelaise. J'ai occupé des postes administratifs de remplacement au sein de la mairie de Bordeaux à la Direction du Domaine Public

au service Manifestations Publiques, service Déménagement pour la réservation de places de stationnement, et enfin le service des autorisations de débits de boissons. J'ai ensuite occupé un poste à l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Bordeaux Métropole. J'instruisais les demandes de certificats d'urbanisme sur toute la ville de Bordeaux. J'ai pu découvrir cette magnifique ville et connaître l'urbanisme à grande échelle. Les développements de nouveaux quartiers, des nouvelles constructions d'immeubles de bureaux et de logements et la poursuite de l'évolution de nouvelles lignes du tramway dans la ville de Bordeaux et de son agglomération. J'ai occupé un poste de Secrétaire de Mairie et Instructeur Droit des Sols dans la commune de Macau du vignoble du Médoc.

Pourquoi avoir choisi la mairie d'Ézanville ?

Suite à une mise en disponibilité, j'ai demandé ma réintégration auprès de mon employeur Plaine Commune. Je me suis installée dans le Val-d'Oise et j'ai préféré rechercher un poste dans la région. J'ai postulé à un emploi d'assistante administrative au service Urbanisme de la mairie d'Ézanville où ma candidature a été acceptée.

Quel est votre poste actuel ?

J'occupe un poste d'Assistante administrative au service Urbanisme.

Quel est votre rôle ?

Je suis chargée de l'accueil du public.

J'apporte les premiers renseignements en rapport avec l'urbanisme lors des dépôts de demandes d'autorisation. Mes interlocuteurs sont les administrés, les notaires, les géomètres.

Quelles sont vos missions au quotidien ?

Je réponds aux demandes d'urbanisme lors des ventes de biens sur la commune. J'établis des certificats d'urbanisme, assure le suivi des déclarations d'Intention d'Aliéner et autres certificats. J'enregistre les dossiers de demandes d'urbanisme sur le logiciel : déclarations préalables, permis de construire, et autres demandes plus spécifiques. Je suis chargée de l'instruction des demandes d'enseigne sur la commune.

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?

J'ai toujours travaillé dans un milieu en rapport avec l'accueil du public. J'aime être au contact des riverains. J'alloue une grande importance à délivrer un service de qualité en apportant des réponses claires aux demandes des administrés, une aide dans la constitution de leur dossier d'urbanisme. L'urbanisme est un domaine vaste et enrichissant qui me plaît. Il y a des tâches diverses et variées ce qui en fait un métier intéressant.

Quels sont les différents projets au sein de votre service ?

La révision du PLU ainsi que le projet d'aménagement du Val d'Ézanville.

PORTRAIT



La parole aux nouveaux commerçants

Plusieurs commerçants viennent de s'installer au sein de notre ville. Nous leur donnons la parole ce mois-ci.

UN NOUVEL INSTITUT SPÉCIALISÉ EN BEAUTÉ DU REGARD À ÉZANVILLE

Depuis plus de 10 ans dans l'esthétique et spécialisée en beauté du regard et dermopigmentation depuis 3 ans, Maéva a ouvert MS Beauté le 3 mars dernier, au 33 avenue de Verdun à Ézanville.

L'institut propose des prestations telles que l'épilation des sourcils à la pince, le rehaussement et l'extension de cils, ainsi que la dermopigmentation (microblading, microshading, candylips...).

Il est ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h, uniquement sur rendez-vous.

Originaire de Domont et forte d'une expérience de 10 ans dans le secteur, Maéva connaît et apprécie cette clientèle. Son objectif : sublimer chaque regard avec expertise et passion !

01 34 04 02 08

Réserver sur Planity : <https://www.planity.com/ms-beaute-95460-ezanville>

N'DRIVE : UNE AUTO-ÉCOLE MODERNE ET DYNAMIQUE À ÉZANVILLE

Enseignante de la conduite depuis plus de 10 ans et passionnée par la formation des futurs conducteurs, Nassima a ouvert N'Drive en janvier dernier, au 33 avenue de Verdun à Ézanville. Après une expérience dans plusieurs auto-écoles et en tant que monitrice indépendante, elle a choisi de créer une structure axée sur un accompagnement personnalisé et une approche pédagogique adaptée à chaque élève.

L'auto-école propose des formations complètes au permis de conduire en boîte manuelle et automatique, avec un suivi de qualité et des méthodes adaptées à chaque profil. Une attention particulière est portée à l'accompagnement pour la préparation du code de la route, avec des formules personnalisées.

Ézanville a été choisie pour son dynamisme et les opportunités qu'elle offre, avec l'ambition d'apporter un service basé sur l'écoute, la disponibilité et le suivi individualisé. L'objectif : permettre à chaque élève de réussir son permis dans les meilleures conditions.

Secrétariat ouvert : du lundi au vendredi de 15h à 19h et samedi de 10h à 12h

Heures de conduite de 9h à 20h, pour s'adapter aux emplois du temps de chacun. 07 52 87 05 66 - www.instagram.com/nass_drive/



SAMANTHA CARADAIS : UN NOUVEAU SALON DE COIFFURE À ÉZANVILLE



Depuis le 3 mars, Samantha Caradais accueille sa clientèle dans un salon chaleureux et moderne, situé à Ézanville. Passionnée par son métier, elle met tout en œuvre pour offrir des prestations adaptées aux besoins de chacune. Ce salon de coiffure féminin est spécialisé dans les balayages, colorations et la santé du cheveu, avec une approche personnalisée pour sublimer chaque chevelure. Un espace dédié à la beauté des cheveux, où expertise et bien-être se rencontrent.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h et le samedi de 9h à 17h. 25 rue de Paris à Ézanville



Chiens « dangereux » : rappel des règles concernant leur circulation dans l'espace public

Certains chiens sont susceptibles de représenter un danger lorsqu'ils circulent dans l'espace public. Une réglementation particulière doit être appliquée pour les propriétaires de ces animaux.

Tous les chiens ne sont pas égaux sur la voie publique et certaines races peuvent représenter un danger à la fois pour leurs congénères et les promeneurs. Pour limiter les dangers, une réglementation spécifique à ces animaux existe.

Quelles sont les races concernées ?

Les chiens classés dans les catégories 1 et 2 sont considérés comme dangereux. La première catégorie regroupe les chiens « d'attaque » dont le pitbull (American Staffordshire terrier), le boerbull (chien de type Mastiff) et les chiens de type Tosa. Quant à la deuxième catégorie, elle concerne les « chiens de garde et de défense » et comprend les chiens de race American Staffordshire terrier, ceux de race ou de type Rottweiler, ou de race Tosa.

Les règles à respecter sur la voie publique

Tous les animaux domestiques doivent être tenus en laisse sur la voie publique (sur les voies piétonnes, aux abords des commerces, dans les parcs et jardins...). Tous

les propriétaires d'animaux sont également tenus de veiller à préserver la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques.

Les chiens en particulier doivent être facilement identifiables, que ce soit par le biais d'un collier (portant le nom et l'adresse de son maître), d'un tatouage ou d'une puce. Ceux qui appartiennent aux catégories 1 et 2 doivent impérativement être muselés lorsqu'ils circulent.

En cas de non-respect de ces règles, le détenteur risque d'écopier d'une contravention de première classe. Si vous détenez toutefois un chien de 1^{ère} catégorie ou si vous détenez un chien de 2^e catégorie, vous êtes soumis à certaines obligations :

- Attestation d'aptitude à la détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie,
- Évaluation comportementale du chien,
- Assurance responsabilité civile,
- Permis de détention.

Si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux, **un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé.**

Les peines prévues pour les contrevenants

sont très lourdes : de 3 à 6 mois de prison et de 3 811,23 € à 7 622,45 € d'amende. Les Maires ont la possibilité de contraindre les propriétaires de ces chiens à prendre toute mesure susceptible de prévenir le danger.

PENSEZ AU PERMIS DE DÉTENTION

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout propriétaire d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit impérativement posséder un permis de détention. Il est délivré à trois conditions :

- Le détenteur doit posséder une attestation d'aptitude délivrée après une formation de sept heures
- Tous les documents justificatifs de l'identification du chien, sa vaccination, le certificat de stérilisation (pour les chiens de catégorie 1) et l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur doivent être fournis
- Le chien en question doit avoir passé, entre ses huit mois et son premier anniversaire, une évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire inscrit sur la liste départementale.

La demande doit être formulée auprès de la Police municipale.



L'ESSENTIEL

Jurés d'assises 2026 : tirage au sort

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises pour l'année 2026, le tirage au sort de 24 électeurs de la commune aura lieu publiquement le mardi 8 avril à 14h à l'hôtel de Ville, au Service à la Population. Les citoyens tirés au sort, à partir de la liste électorale, en seront informés par courrier postal.

Permanences info logement rénovation Adil

Des permanences gratuites sont ouvertes pour toutes questions liées au logement en partenariat avec l'agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-d'Oise (ADIL). **La prochaine se tiendra le jeudi 17 avril (après-midi), Ézanville, à la Maison Citoyenne, 12 rue Paul Fort.**

Que vous soyez locataires, bailleur, propriétaire, copropriétaire, candidat à l'accession à la propriété ou investisseur locatif, l'ADIL95 vous proposera des réponses concrètes, adaptées à votre situation personnelle.

Il convient de prendre rendez-vous au préalable en contactant le 01 30 32 83 15 ou bien en ligne sur www.adil95.org

Taille des haies

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux.

À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.



Association des amis et élèves d'Ézanville (AAEE) : sorties à venir

L'AAEE confirme la sortie au Musée de Cluny le mardi 22 avril et propose la visite de l'Hôtel de la Monnaie le jeudi 15 mai. Visites guidées et commentées.

Renseignements : Danièle Glotin 06 10 49 10 82.

Stages de natation

Du lundi 14 au vendredi 18 avril, la piscine Maurice Gigoi (Ézanville) propose des stages de natation d'apprentissage et de perfectionnement pour les enfants de 6 à 11 ans.

Le stage comprend 5 séances de 40 minutes, du lundi au vendredi.

Tarifs pour la semaine : 45 euros pour les habitants de l'agglomération, 55 euros plein tarif

Rdv à l'accueil de votre espace aquatique pour vous inscrire. Rens. 01 39 91 39 00

LE CARNET

FÉVRIER 2025

Naissances

Zayd Ahmada, Mattéo Letourneur, Eileen Kassana Khan, Ruben Asan, Ismail Maaref, Brooklyn Popotte, Gabriel Kim

Mariages

Eyüpcan Çanlı et Roza Nugut, Reda El Admi et Mounia Boujloud

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 01 39 35 44 80

Directeur de la publication // **Éric Battaglia**

Rédaction // **Ève Pavesi**

Conception-réalisation // **RDVA // 01 39 90 10 00**

Impression // **DUPLIPRINT // 01 39 35 54 54**

Dépôt légal // à parution

ISSN : 1292-3729



Tribunes d'expression des groupes politiques

Nous sommes désormais fixés sur le calendrier des travaux du pôle gare, travaux totalement gérés par la SNCF et ses sous-traitants. Conséquences prévisibles : un maximum de gêne pour les riverains et de problèmes de parking, sachant que nous aurons 100 places en moins. Où en sont les négociations pour l'amélioration des transports en commun avec les différents opérateurs pour augmenter les passages des bus, pour aider les habitants à se passer de leurs voitures ? Que deviennent les promesses de pistes cyclables ? Y aura-t-il des places de parking réservées pour les Ézanvillois : personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

Notre groupe Ézanville-Ensemble reste mobilisé et soutien les associations ADVOCNAR et AREC contre les nuisances du transport aérien qui impactent notre santé, notre environnement et notre qualité de vie. Nous attendons la nouvelle proposition de loi, portée par notre député NFP Romain Eskenazi, sur la régulation du transport aérien pour la santé de nos concitoyens.

Si les dépenses de fonctionnement de notre commune doivent être maîtrisées, nous considérons que les augmentations de salaire et de cotisations retraite du personnel municipal sont légitimes et participent à l'efficacité des services à la population. Ces hausses sont décidées par l'état qui ne les compense jamais, déstabilisant ainsi nos finances locales, ce que la majorité des élus nationaux accepte, austérité oblige. Veillons toutefois à ce que les catégories et les qualifications correspondent à l'ensemble des postes de l'organigramme municipal.

Le 8 Mars, Google et Apple, 2 géants des GAFAM aux ordres de TRUMP, ont retiré l'événement de leurs calendriers publics. Cela n'a pas empêché le succès la journée internationale du droit des femmes. En 2024, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont encore de 13,9 % (source INSEE. Vivement la parité et l'égalité des salaires !

Alain Lambret, Pierre Leduc, Brigitte Royer
Ézanville ensemble

Quand la jeunesse s'engage : le Conseil des Enfants, un exemple à suivre

Lors d'une précédente tribune, nous avons dénoncé l'attitude du maire qui, par son comportement, semblait refuser d'intégrer l'ensemble des élus aux événements majeurs de la vie municipale. Nous sommes heureux de constater que notre message a été entendu. Nous avons ainsi été invités à participer au 2ème Conseil des Enfants, un moment fort pour la jeunesse de notre ville. Nous tenons à saluer l'initiative de Mme Malet, adjointe à la jeunesse, petite enfance et aux affaires scolaires, qui porte ce projet avec enthousiasme et détermination. Ce Conseil des Enfants est une formidable opportunité pour nos jeunes de s'impliquer activement dans la vie citoyenne, et les projets qu'ils y ont présentés témoignent de leur sérieux, de leur engagement et de leur créativité. Nous félicitons chaleureusement les enfants pour leur participation exemplaire et leur investissement dans ces projets qui enrichissent notre commune.

Nous adressons également nos sincères remerciements aux parents. Leur soutien, leur présence et leur encouragement sont essentiels pour accompagner leurs enfants sur le chemin de la citoyenneté. Grâce à eux, cette dynamique éducative et citoyenne prend tout son sens. Notre groupe soutiendra évidemment en Conseil Municipal les projets proposés par ces jeunes citoyens. Nous croyons fermement que leur regard neuf et leur enthousiasme sont des atouts pour construire ensemble une ville toujours plus dynamique, inclusive et tournée vers l'avenir. Prenez soin de vous

Les élus du groupe Ézanville c'est vous !
Nadia Gosmant, Sylviane Sinay, Emilie Gimeno
et Wilfried Gay

Nuisances aériennes

Une réunion publique a été organisée à Ecoeu, le 11 mars dernier pour la présentation du projet de loi déposé par Mr Eskenazi député de notre circonscription pour limiter les vols de nuit à Roissy et appeler à répondre à la consultation publique sur les vols en approche équilibrée, avec les associations ADVOCNAR et AREC. Le public était nombreux. Mr le Maire assistait également à cette réunion et nous l'en remercions. Le sujet reste entier, d'autant que l'agrandissement de l'aéroport de Pontoise géré par ADP (Aéroport de Paris) va accueillir une bonne partie du trafic de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux pour cause de règles environnementales plus strictes qu'à Pontoise. Des liaisons Pontoise-Roissy CDG sont donc à prévoir : 90 décibels en moyenne à chaque passage d'hélicoptère... Accompagnons la mobilisation des riverains, associations, élus, contre ce déplacement des nuisances par un courriel à Mr le Préfet, autorité en charge de l'aérien dans notre département.

Urbanisme

La démolition des anciens bâtiments route de Domont, à proximité de la rue de Condé, est achevée. Sur ce terrain de 2100 m² environ, quelle est la nature du projet immobilier de la SCI propriétaire ? Les riverains sont inquiets de la gêne que pourrait leur causer l'implantation de nombreux logements sur ce terrain enclavé, augmentant la densité du centre-ville, l'artificialisation des sols. Le modèle d'urbanisation sera-t-il celui des 10 logements prévus sur les 395 m² en friche face à la mairie ?

Parking-Gare

Nous attendons la réponse de Mr le Maire au sujet de la répartition du financement du parking-gare.

Investissements

Les travaux d'isolation phonique et thermique de l'école Paul Fort n'ont pu être programmés en 2025 en raison des nombreux projets en cours. Nous souhaitons vivement que ces travaux soient prioritaires et réalisés en 2026, compte tenu de la température élevée qui règne dans les classes au premier rayon de soleil, sans oublier les déperditions énergétiques en hiver. C'est une nécessité, pas un luxe.

Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville

L'AGENDA

2 avril

Rapprochement Jeunes - Police

Plaine Vallée organise en partenariat la Ville d'Ézanville, des animations sportives et citoyennes, encadrées par des policiers bénévoles. Ces manifestations, ouvertes à tous et entièrement gratuites, visent à mieux faire connaître l'action des forces de l'ordre et renforcer le dialogue avec les habitants.

**RDV de 13h30 à 17h30
au Complexe de la Prairie**

3 avril

Rencontre littéraire

L'association Graines de Pensée organise en partenariat avec la Librairie Crocolivre une présentation et une vente des coups de cœur 2025 des nouvelles parutions pour les enfants de moins de 6 ans. Destiné à toute personne intéressée par l'édition jeunesse (bibliothécaire, agent de la petite enfance, instituteur, animateur, programmeur, parent...).

**De 13h30 à 16h30 au CMACL,
place Jules Rodet**

5 avril

Atelier jeux société

La bibliothèque vous propose des sessions de jeux de société mensuelles animées par un ludothécaire. La prochaine se déroulera le samedi 5 avril de 10h à 13h à la bibliothèque.

Gratuit, à partir de 5 ans

9 avril

Mercredis Théâtre en famille : « À pas de loup »

À pas de loup, nez au vent, oreilles dressées, la conteuse vous emmène dans les bois pendant que le loup est là... À 16h au complexe de la Prairie.

**À partir de 4 ans. Gratuit, sur
inscription au 01 39 35 44 12
ou culture@ezanville.fr**

12 avril

Fête foraine

Rendez-vous du 12 au 23 avril, place de la Mairie. Vous y trouverez une dizaine de stands pour tous les âges et toutes les envies. Un stand de douceurs sucrées sera également à votre disposition.

17 avril

Atelier Origami

Initiation à l'art de l'origami avec l'association Quartier Japon de 10h à 12h à la bibliothèque. À partir de 8 ans (6 ans si accompagné).

**Inscription obligatoire à
bibliotheque@ezanville.fr
ou 01 34 29 16 45**

20 avril

Chasse œufs

La Ville organise une chasse aux œufs pour les enfants Ézanvillois, de la maternelle au CM2 et accompagnés de leurs parents.

**À 16h à la Maison de l'Enfance,
6 bis Grande rue. Gratuit**

RETOUR SUR



- 1 **7 mars** : concert US story
- 2 **8 mars** : atelier Jeux de société à la bibliothèque
- 3 **15 mars** : carnaval des écoles
- 4 **16 mars** : braderie de Pom d'Happy

